

Société Anonyme au capital de 43 000 000 dinars Siège Social : Centre Urbain Nord Av Hédi KARRAY 1082 Mahrajène RC n° B 134091997

TUNISIE LEASING est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective stable et F2 (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 14 Mars 2014

# Note d'opération

Relative à l'émission et à l'admission de l'emprunt obligataire au marché obligataire de la cote de la Bourse

## « TUNISIE LEASING 2014-2 »

de 20 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 Dinars Emis par Appel Public à l'Epargne

Prix d'émission: 100 dinars

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	7,55% et/ou TMM+2,25%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année
Catégorie B	7 ans dont deux années de grâce	7,80%	Annuel constant de la 3ème à la 7ème année

La présente émission de TUNISIE LEASING a reçu la note BBB+ (tun) par l'agence de notation

1 4 - 0 8 7 2 FITCH RATINGS en date du 8 octobre 2014

#### Responsable de l'information :

Mondher ZID

Directeur financier de Tunisie Leasing Tél: 70 132 000 Fax: 71 236 625

E-mail: mondher.zid@tunisieleasing.com.tn

#### Intermédiaire en bourse chargé de l'opération

TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en Bourse

Immeuble Integra, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène

Tel: 71 189 600 Fax: 71 949 350

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la présente note d'opération, du document de référence « TUNISIE LEASING 2014 » enregistré auprès du CMF en date du **2 octobre 2014** sous le **14-007** et des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2014 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 octobre 2014. La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING, Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunis Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse, et sur le site internet du CMF : <a href="https://www.cmf.org.tn">www.cmf.org.tn</a>.

Les indicateurs d'activité relatifs au troisième trimestre 2014 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 octobre 2014.

Octobre 2014



# **SOMMAIRE**

Flash - Emprunt Obligataire « Tunisie Leasing 2014-2»	1
Chapitre 1 : Responsables de la note d'opération	4
1.1. Responsables de la note d'opération	4
1.2. Attestation des responsables de la note d'opération	4
1.3. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'opération	4
1.4. Responsable de l'information	5
Chapitre 2: Renseignements concernant l'opération	6
2.1. Renseignements relatifs à l'émission	6
2.1.1. Décisions à l'origine de l'emprunt	6
2.1.2. Renseignements relatifs à l'opération	6
2.1.3. Période de souscription et de versement	7
2.1.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public	7
2.1.5. But de l'émission	7
2.2. Caractéristiques des titres émis	7
2.2.1. Nature, forme et délivrance des titres	7
2.2.2. Prix de souscription et d'émission	7
2.2.3. Date de jouissance en intérêts	8
2.2.4. Date de règlement	8
2.2.5. Taux d'intérêts	8
2.2.6. Intérêts	8
2.2.7. Amortissement et remboursement 2.2.8. Prix de remboursement	12
2.2.9. Paiement	12
2.2.10. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle	12
2.2.11. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt	12
2.2.12. Garantie	12
2.2.13. Mode de placement	12
2.2.14. Notation de la société	12
2.2.15. Notation de l'emprunt	16
2.2.16. Organisation de la représentation des porteurs des obligations	19
2.2.17. Fiscalité des titres	19
2.3. Renseignements généraux	19
2.3.1. Tenue des comptes en valeurs mobilières	19
2.3.2. Marché des titres	20
2.3.3. Prise en charge par la STICODEVAM	20
2.3.4. Tribunaux compétents en cas de litige	20
2.3.5. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire	20
Bulletin de souscription	21

# FLASH EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014-2»

L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2014-2 » est émis pour un montant de 20 000 000 dinars, susceptible d'être porté à 30 000 000 dinars, divisé en 200 000 obligations de 100 dinars de nominal, susceptibles d'être portés à un maximum de 300 000 obligations de 100 dinars de nominal. Il est constitué de deux catégories émises pour des durées respectives de 5 et 7 ans dont 2 années de grâce et aux taux respectifs de 7,55% et/ou TMM+2,25% brut l'an et 7,8% brut l'an.

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2014-2 ».
- Montant : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant maximal de 30 000 000 dinars.
- **Nominal**: 100 dinars.
- Nombre d'obligations à émettre : 200 000 obligations susceptibles d'être portés à 300 000 obligations réparties en 2 catégories; le nombre d'obligations par catégorie sera défini ultérieurement, en fonction du choix du souscripteur.
- Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.
- **Prix d'émission :** 100 dinars par obligation, payables à la souscription.
- Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.
- Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 15/12/2014 seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15/12/2014** et ce, même en cas de prorogation à cette date.

- Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux fixés selon leurs catégories :
- Catégorie A : 7,55% et/ou TMM+2,25% an ;
- Catégorie B : 7,80% an.
- Durée :
- Catégorie A : 5ans;
- Catégorie B : 7 ans dont 2 années de grâce.
- **Durée de vie moyenne :** 3 ans pour la catégorie A et 5 ans pour la catégorie B.
- Duration (taux fixe): 2,734 années pour la catégorie A et 4,273 années pour la catégorie B.

- Marge actuarielle (taux variable) : 2,25% pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance pour la catégorie A.
- Taux de rendement actuariel (taux fixe): 7,55% l'an pour la catégorie A et 7,80% l'an pour la catégorie B, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance.
- **Amortissement :** Toutes les obligations feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour la catégorie A et à la 3<sup>ème</sup> année pour la catégorie B.
- Souscriptions et versements : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du 31/10/2014 aux guichets de TUNISIE VALEURS, Intermédiaire en bourse, sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène, et des autres intermédiaires en bourse.
- Clôture des souscriptions: Les souscriptions seront clôturées sans préavis au plus tard le 15/12/2014. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/12/2014** les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/12/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/12/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

• Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le 15 décembre de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 15/12/2015. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le 15/12/2015 et le premier remboursement en capital aura lieu le 15/12/2017.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

- **Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.
- Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligations: L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations «TUNISIE LEASING 2014-2» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la STICODEVAM. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt et la quantité y afférente.
- Garantie : Le présent emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2014-2» n'est assorti d'aucune garantie particulière.
- **Notation :** La note attribuée par Fitch Ratings à l'emprunt **«TUNISIE LEASING 2014-2»** est BBB+ (tun) en date du 8 Octobre 2014.

- Cotation en Bourse: Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.
- Prise en charge par la STICODEVAM: TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2014-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.
- Mode de représentation des obligataires : Droit commun régissant la représentation des obligataires.
- **Tribunaux compétents en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.
- Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire : Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

# Chapitre 1- RESPONSABLES DE LA NOTE D'OPERATION

#### 1.1 Responsables de la note d'opération :

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE DIRECTEUR GENERAL

Fethi MESTIRI

TUNISIE LEASING

Centre Urbain Nord - Av. Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène Tél.: 70. 132.000 - Fax: 71. 232.020

Ahmed ABDELKEFI

WISIE LEASING entre Urbain Nord Av. Hedi Karray 1082 Tunis Mahrajène Tél.: 70. 132.000 - Fax: 71. 232.020

# 1.2 Attestation des responsables de la note d'opération:

« A notre connaissance, les données de la présente note d'opération sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE DIRECTEUR GENERAL

Ahmed ABDELKEFI

Fethi MESTIRI

TUNISIE LEASING

Centre Urbain Nord - Av. Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène

Tél.: 70. 132.000 - Fax: 71. 232.020

TUNISIE LEASING Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray

1.3 Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération :

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité de la note d'opération. »

TUNISIE VALEURS LE DIRECTEUR GENERAL Fadhel ABDELKEFI

> grément du 6 Novembre 1991

4

# 1.4 Responsable de l'information :

Mondher ZID

Directeur Financier de Tunisie Leasing

TUNISIE LEASING

Centre Urbain Nord Av. Hédi Karray 1082 Tunis Mahrajène 16l.: 70. 132,000 - Fax: 71. 236.625

La notice légale est publiée au JORT N° 126 du 21/10/2014

Um Conseil du Marché Financier

1.6. OCT. 2014

Délivré au vu de l'article 2 de la lei n° 94-117 de 14 Novembre 1974 Le Président du Censell du Masshé Financier

Signé: Salah ESSAYEL



## **Chapitre 2: RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION**

#### 2.1 RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION :

## 2.1.1- Décisions à l'origine de l'emprunt obligataire :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING réunie le 05/06/2014 a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 150 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le 07/10/2014 a décidé d'émettre un emprunt obligataire « Tunisie Leasing 2014-2 » d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+1,80% brut l'an au minimum et TMM+2,40% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 6,80% brut l'an au minimum et 8% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le conseil d'administration a également chargé la direction générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 7,55% sur 5 ans et/ou TMM+2,25%.
- Catégorie B: 7,80% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

# 2.1.2- Renseignements relatifs à l'opération :

• Montant de l'emprunt : L'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING 2014-2 » est d'un montant de 20 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « Tunisie Leasing 2014-2 » fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

• **Produit brut et net de l'emprunt**: le produit brut de l'emprunt est de 20 000 000 DT et sera susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 DT. Les frais de montage et les commissions de placement<sup>1</sup> s'élèveraient à 0,6% du montant soit 120 000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier sont de 16 000 DT, les frais de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis seraient de 3 000 DT HT et les frais de la STICODEVAM sur la durée de vie de l'emprunt s'élèveraient à 26 786 DT\*, soit un total de frais approximatifs de 165 786 DT et un produit net de l'emprunt de 19 834 214 DT.

En DT	Montant Global	Montant par obligation
Produit brut **	20 000 000	100
Frais généraux **	165 786	0,829
Produit net	19 834 214	99,171

<sup>\*</sup> Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à 1/4 à taux fixe (catégorie A), 1/4 à taux variable (catégorie A) et 1/2 à taux fixe (catégorie B).

<sup>\*\*</sup> Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 20 000 000 dinars (sauf en ce qui concerne la commission sur émissions nouvelles revenant au CMF, calculée sur la base de 30 000 000 dinars) et sont donnés à titre indicatif. Le total de ces produits et frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêts à taux variable et à taux fixe.

### 2.1.3 – Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **31/10/2014** et clôturées sans préavis au plus tard le **15/12/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/12/2014**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **15/12/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **31/12/2014** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

# 2.1.4- Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 31/10/2014 aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

## 2.1.5- But de l'émission :

TUNISIE LEASING, de part son statut d'établissement de crédit, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

A ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING a prévu pour l'année 2014 des mises en force qui s'élèvent à 328 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 110 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 20 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente note d'opération), 157 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

## 2.2 CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS:

#### 2.2.1-Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « TUNISIE LEASING 2014-2 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- *Modalité et délais de délivrance des titres*: Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (TUNISIE VALEURS).

## 2.2.2-Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

### 2.2.3-Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le 15/12/2014, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **15/12/2014** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- **2.2.4- Date de règlement :** Les obligations seront payables en totalité à la souscription.
- **2.2.5-Taux d'intérêt** : Les obligations «TUNISIE LEASING 2014-2» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :
- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :
- <u>Taux variable</u>: Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 225 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de décembre de l'année N-1 au mois de novembre de l'année N.
- -<u>Taux fixe</u>: Taux annuel brut de 7,55% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :
- <u>Taux fixe</u>: Taux annuel brut de 7,80% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

#### 2.2.6- Intérêts

Les intérêts sont payés à terme échu le **15 décembre** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **15/12/2019** pour la catégorie A et pour le **15/12/2021** pour la catégorie B.

## Si le montant souscrit de l'emprunt est de 20 000 000 Dinars :

Le montant total des intérêts serait de 4 530 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie A à taux fixe.

S'il était souscrit dans sa globalité à taux variable (TMM+2,25%), le montant des intérêts s'élèverait à 4 215 000 Dinars (en considérant un taux nominal de 7,025% calculé sur la base de la moyenne de TMM du mois d'Octobre 2013 au mois de Septembre 2014, à titre indicatif).

Le montant total des intérêts serait de 7 800 000 Dinars si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B au taux de 7,80%.

#### 2.2.7-Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le 15/12/2019 pour la catégorie A et le 15/12/2021 pour la catégorie B.

Les tableaux d'amortissement sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés suite à la variation du TMM (publié par la BCT) pour ce qui concerne la partie de l'emprunt souscrite à taux variable.

Le taux d'intérêt de l'emprunt à prendre en considération est la moyenne arithmétique des taux mensuels des 12 derniers mois précédant le service des intérêts payés aux souscripteurs majorée d'une marge de 2,25% (soit la moyenne du TMM+2,25%).

Pour les besoins de calcul, on a retenu comme taux la moyenne des TMM des 12 derniers mois (du mois d'octobre 2013 au mois de septembre 2014) soit 4,775% majorée d'une marge de 2,25%, soit 7,025%. Pour les besoins de la simulation, ce taux a été figé à cette valeur jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

- Nombre d'obligations : 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 300 000 obligations.
- Valeur nominale de l'obligation : 100 dinars
- Date unique de jouissance servant de base pour la cotation en Bourse : 15/12/2014
- Date du premier remboursement de capital :
  - le **15/12/2015** pour la catégorie A
  - le **15/12/2017** pour la catégorie B
- Date du premier paiement des intérêts : 15/12/2015
- Date de dernière échéance:
  - le **15/12/2019** pour la catégorie A
  - le **15/12/2021** pour la catégorie B
- Taux d'intérêt :
  - **Pour la catégorie A**: Fixe de 7,55% brut l'an et/ou Variable (TMM + 2,25%): 7,025%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois, du mois d'octobre 2013 au mois de septembre 2014 majorée de 2,25% (à titre indicatif).
  - **Pour la catégorie B** : Fixe de 7,80% brut l'an.

#### • Amortissement :

- **Pour la catégorie A** : Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la première année correspondant à 20 dinars par obligation.
- **Pour la catégorie B** : Amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale à partir de la troisième année correspondant à 20 dinars par obligation.

## Evolution du TMM durant les dix dernières années :

en (%)	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Janvier	5,00000	5,00000	5,00000	5,27000	5,27000	4,70000	4,07000	4,75000	3,16000	4,11000	4,71000
Février	5,00000	5,00000	5,00000	5,25000	5,31000	<b>4,4</b> 7000	4,08000	4,65000	3,42000	4,20000	4,68000
Mars	5,00000	5,00000	5,00000	5,36000	5,23000	4,26000	4,23000	4,56000	3,48000	4,33000	4,72000
Avril	5,00000	5,00000	5,00000	5,24000	5,22000	4,30000	4,12000	4,39000	3,64000	4,70000	4,72000
Mai	5,00000	5,00000	5,00000	5,26000	5,22000	4,23000	4,36000	4,51000	3,74000	4,69000	4,70000
Juin	5,00000	5,00000	5,00000	5,23000	5,19000	4,25000	4,38000	4,50000	3,64000	4,74000	4,78000
Juillet	5,00000	5,00000	5,04000	5,23000	5,19000	4,33000	4,52000	4,25000	3,85000	4,73000	4,98000
Août	5,00000	5,00000	5,01000	5,18000	5,23000	4,18000	4,61000	3,76000	3,88000	4,75000	4,94000
Septembre	5,00000	5,00000	5,00000	5,19000	5,17000	4,24000	4,52000	3,24000	3,90000	4,72000	4,92000
Octobre	5,00000	5,00000	5,22000	5,25000	5,27000	4,22000	4,62000	3,32000	4,15000	4,66000	
Novembre	5,00000	5,00000	5,26000	5,20000	5,17000	4,29000	4,80000	3,16000	4,18000	4,75000	
Décembre	5,00000	5,00000	5,33000	5,26000	5,19000	4,18000	4,87000	3,23000	3,98000	4,74000	

Source : BCT

#### Définition du TMM:

Le taux moyen mensuel du marché monétaire (TMM) publié par la BCT est la sommation des taux du jour du marché monétaire (TM) rapportée sur le nombre exact de jours du mois, le résultat étant arrondi au 1/100 de point de pourcentage le plus proche.

# Si le montant souscrit est de 20 000 000 dinars :

# Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

# Amortissement de l'emprunt au taux fixe :

• Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux fixe (7,55%):

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant	Intérêts Bruts	Annuités
			dû		
2014	20 000 000				
2015		4 000 000	16 000 000	1 510 000	5 510 000
2016		4 000 000	12 000 000	1 208 000	5 208 000
2017		4 000 000	8 000 000	906 000	4 906 000
2018		4 000 000	4 000 000	604 000	4 604 000
2019		4 000 000	1	302 000	4 302 000
Totaux		20 000 000		4 530 000	24 530 000

# Amortissement par obligation au taux fixe:

• Tableau d'amortissement par obligation au taux fixe (7,55%):

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant	Intérêts Bruts	Annuités
			dû		
2014	100				
2015		20	80	7,550	27,550
2016		20	60	6,040	26,040
2017		20	40	4,530	24,530
2018		20	20	3,020	23,020
2019		20	-	1,510	21,510
Totaux		100		22,650	122,650

# Amortissement de l'emprunt au taux variable :

• Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux variable de TMM + 2,25% (7,025% à titre indicatif)

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant	Intérêts Bruts	Annuités
			dû		
2014	20 000 000				
2015		4 000 000	16 000 000	1 405 000	5 405 000
2016		4 000 000	12 000 000	1 124 000	5 124 000
2017		4 000 000	8 000 000	843 000	4 843 000
2018		4 000 000	4 000 000	562 000	4 562 000
2019		4 000 000	-	281 000	4 281 000
Totaux		20 000 000		4 215 000	24 215 000

# Amortissement par obligation au taux variable :

• Tableau d'amortissement par obligation au taux variable de TMM + 2,25% (7,025% à titre indicatif)

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant	Intérêts Bruts	Annuités
			dû		
2014	100				
2015		20	80	7,025	27,025
2016		20	60	5,620	25,620
2017		20	40	4,215	24,215
2018		20	20	2,810	22,810
2019		20	-	1,405	21,405
Totaux		100		21,075	121,075

# Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont deux années de grâce :

• Tableau d'amortissement de l'emprunt au taux fixe de 7,80%:

(en dinars)

Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant	Intérêts Bruts	Annuités
			dû		
2014	20 000 000				
2015		-	20 000 000	1 560 000	1 560 000
2016		1	20 000 000	1 560 000	1 560 000
2017		4 000 000	16 000 000	1 560 000	5 560 000
2018		4 000 000	12 000 000	1 248 000	5 248 000
2019		4 000 000	8 000 000	936 000	4 936 000
2020		4 000 000	4 000 000	624 000	4 624 000
2021		4 000 000	-	312 000	4 312 000
Totaux		20 000 000		7 800 000	27 800 000

# Amortissement par obligation au taux fixe de 7,80%:

• Tableau d'amortissement par obligation au taux fixe de 7,80%:

(en dinars)

					(en umars)
Echéance	Montant	Amortissement	Montant restant	Intérêts Bruts	Annuités
			dû		
2014	100				
2015		-	100	7,800	7,800
2016		-	100	7,800	7,800
2017		20	80	7,800	27,800
2018		20	60	6,240	26,240
2019		20	40	4,680	24,680
2020		20	20	3,120	23,120
2021		20	-	1,560	21,560
Totaux		100		39,000	139,000

Les tableaux d'amortissement de l'emprunt sont établis à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés si le montant de l'emprunt souscrit diffère de 20 millions de dinars.

Tunisie Leasing s'engage à publier des tableaux d'amortissement définitifs si le montant de l'emprunt diffère de 20 millions de dinars.

**2.2.8- Prix de remboursement :** le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

2.2.9- Paiement: Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le 15 décembre de chaque année. Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 15/12/2015. Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le 15/12/2015 et le premier remboursement en capital aura lieu le 15/12/2017.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

# 2.2.10- Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

### • Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 7,55% l'an pour la catégorie A et de 7,80% l'an pour la catégorie B.

# • Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de septembre 2014 à titre indicatif, qui est égale à 4,775% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 7,025%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,25% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

## 2.2.11- Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

<u>Durée totale:</u> Les obligations de l'emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2014-2» sont émises selon deux catégories :

- une catégorie A sur une durée de 5 ans ;
- une catégorie B sur une durée de 7 ans dont deux années de grâce.

<u>Durée de vie moyenne</u>: Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et **5 ans** pour la catégorie B.

<u>Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)</u>: La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

**Duration** = 
$$(\sum_{t=1}^{T} t.F_t / (1+i)^t) / \sum_{t=1}^{T} F_t / (1+i)^t)$$

Avec:

- T est le nombre de périodes.
- F<sub>t</sub> est le flux de la période t.
- i est le taux d'intérêt par période.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,734 années** pour la catégorie A et **4,273 années** pour la catégorie B.

#### 2.2.12- Garantie:

Le présent emprunt ne fait aucune mention de garantie.

# 2.2.13- Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en bourse.

#### 2.2.14- Notation de la société:

En date du **8 novembre 2013**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) et sa note à court terme à F2 (tun), avec perspective stable.

En date du **14 mars 2014**, Fitch Ratings a confirmé de nouveau la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing à BBB+ (tun) et sa note à court terme à F2 (tun), avec perspective stable.

La note nationale BBB indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes « + » et « - » indiquent des nuances de qualité.

La note nationale F2 indique des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.

TUNISIE LEASING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière. Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.



# **Financial Institutions**

Financial Services / Tunisia

# **Tunisie Leasing**

Fiche de Notation

#### Notes

Notes Nationales Long terme Court terme	BBB+(tun) F2(tun)
Risque Souverain NDE <sup>a</sup> LT en monnaie étrangère NDE <sup>a</sup> LT en monnaie locale Note de piatond souverain	88- 88 88

#### Perspectives

Note nationale à long terme	Stable
NDE" LT en monnale étrangère du	Négative
souverain	-
NDE* LT en monnale locale du	Négative
souverain	
Augilia Material Date of Francisco	

#### Données financières

#### Tunislan Lease

	30 Juln 13 31 déc. 12		
Total Blian (Mio USD)	562	526	
Total assets (Mio TND)	930	873	
Fonds propres (Mio TND)	138,1	118,2	
Résultat d'exploitation (MIo TND)	12,9	27,2	
Résultat Net (Mio TND)	10,9	20,8	
ROAA d'exploitation : Résultat d'exploitation/ Actifs moyens (%)	2,9	3,3	
ROAE d'exploitation : Résultat d'exploitation/ Fds propres moyens (%)	12,5	14,5	
Fonds propres durs (Fitch)/ Actifs pondérés	24,5	22,4	

#### Rapports Associés

Peer Review: Tunisian Leasing Companies (mars 2014)

#### Analystes

Sonia Trabeisi +33 144 299 129 sonia.trabeisi@fltchratings.com

Solena Gloaguen +44 203 530 1126 solena gloaguen@fltchratings.con

#### Fondements des notes attribuées

Des notes nationales basées sur les qualités intrinsèques: Les notes nationales de Tunisie Leasing (TL) reflètent sa position de leader sur les marchés du crédit-bail et de l'affacturage, une rentabilité soutenue, une qualité d'actifs satisfaisante, un dispositif de gestion des risques perfectionné et un niveau de fonds propres adéquat. Les notes tiennent également compte de la situation de liquidité fragile de la société.

Une position dominante : TL demeurait, à fin 2013, le leader du marché tunisien du créditbail et de l'affacturage (21,5% de parts de marché). A travers sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA), TL occupe également une position de premier plan en Algérie (21,1% de parts de marché)

Une rentabilité soutenue : Bien que sous pression, la rentabilité de TL reste soutenue (ROAE et ROAA d'exploitation de respectivement 12,5% et 2,9% au S1 2013), notamment de par ses activités en Algérie, qui formaient environ 30% du résultat net au S1 2013. Troisième acteur du secteur algérien en termes d'encours, MLA profite d'un marché peu mature et faiblement concurrentiel pour générer de très fortes marges, tandis que le coût du risque demeure minime.

Compte tenu de la conjoncture économique toujours difficile en Tunisie, Fitch s'attend à ce que la rentabilité de TL soit en baisse à fin 2013 sous l'effet de l'accroissement de ses charges de fonctionnement — notamment lié à l'augmentation des charges de personnel - et au resserrement des marges nettes d'intérêts dû à la hausse continue du coût des ressources.

Une qualité d'actifs satisfaisante: Le taux de créances douteuses de TL s'est stabilisé et demeure inférieur à la moyenne du secteur (5,3% à fin juin 2013), notamment grâce à la bonne qualité de son portefeuille de créances en Algérie (1,6% à fin juin 2013). Les créances classées nettes de provisions ne représentaient que 4,6% des fonds propres à fin juin 2013 et le risque de concentration par emprunteur demeurait un des plus faibles du secteur.

Une liquidité précaire: La liquidité de TL est restreinte en raison de sa dépendance à un marché obligataire toujours difficile (27% de ses ressources hors fonds propres à fin juin 2013). En outre, ses lignes bancaires confirmées et non tirées ne couvraient qu'une part limitée de ses besoins annuels à fin 2013. Toutefois, Fitch estime que TL pourrait solliciter son actionnaire bancaire, Amen Bank (AB, 32,5% du capital), en cas de besoin.

Un niveau de fonds propres adéquat: Fitch estime que TL est mieux placée que ses pairs pour faire face à une dégradation du risque de crédit compte tenu de son ratio de fonds propres durs (selon la définition de Fitch).

Un soutien incertain : TL est détenue à 53,2% par le groupe privé Amen (dont AB fait partie). Selon Fitch, la probabilité de soutien que ce dernier pourrait apporter à sa filiale apparaît limitée étant donné l'absence d'une structure juridique fédérant les intérêts de ce groupe et les incertitudes relatives à sa capacité à le faire.

#### Sensibilité des Notes

Une dégradation de la qualité d'actifs ; des tensions sur la liquidité : Un abaissement de la note de TL pourrait être décidé en cas de détérioration de la qualité de ses actifs ou d'un resserrement durable de sa liquidité. Le relèvement des notes de TL est peu probable étant donné la fragilité de sa liquidité.

www.fitchratings.com 14 March 2014



# **DEFINITION DES NOTES NATIONALES**

	NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)			
F1+(xxx) F1(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.			
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.			
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.			
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.			
С(ххх)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.			
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.			

	NOTES LONG TERME (áchápnes supáriours à 12 mais)
	NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le
	principal et des interets est la plus forte, comparativement aux autres entités emettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'État ou garanties par lui.
AA+(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au palement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte.
AA(xxx) AA-(xxx)	comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte,
A(xxx) A-(xxx)	comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances
	des catégories supérieures. Les signes '+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate,
BBB(xxx)	comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans
BBB-(xxx)	des racteurs d'exploitation ou des conditions economiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures, Les signes "+" et "-"
	marquent des nuances de qualité.
BB+(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du
BB(xxx)	principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au
BB-(xxx)	paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour
D1/	marquer des nuances de qualité.
B+(xxx) B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et
B-(xxx)	les intérêts sont pour le moment payé en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend
_ (,	d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des
	nuances de qualité.
CCC+(xxx)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres
CCC(xxx)	entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose
CCC-(xxx)	exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-"
CC(xxx) C(xxx)	dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.
DD(xxx) D(xxx)	

# 2.2.15- Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB+ (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **8 octobre 2014.** 

La note **BBB**+ à long terme correspond, sur l'échelle de notation de Fitch Ratings, à des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes + et – marquent des nuances de qualité.



60 rue de Monceau 75008 Paris, France T 33 (0)1 44 29 91 29 - F 33 (0)1 44 29 91 49 www.fitchratings.com

# **LETTRE DE NOTATION**

Londres, le 08 Octobre 2014

Fitch ("Fitch") (voir définition ci-dessous) attribue la note suivante :

Société Tunisie Leasing

Emprunt obligataire «TUNISIE LEASING 2014-2» Désignation de l'émission 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à Montant

maximum de 30 000 000 de dinars repartis en deux

Catégories : A et B

Prix d'émission unitaire 100 dinars Taux Nominal (Catégorie A) 7,55% et/ou TMM+2,25%

Taux nominal (Catégorie B) 7,8% l'an Durée (Catégorie A) Durée (Catégorie B) 5 ans

7 ans avec deux années de grâce

Amortissement (Catégorie A) annuel constant par 1/5 de la valeur nominale. Cet amortissement commence la première année Amortissement (Catégorie B) : annuel constant par 1/5 de la valeur nominale. Cet

amortissement commence la troisième année

Note BBB+(tun)

Ces notes sont publiées et mises à jour sur le site web public de Fitch : www.fitchratings.com

Les notes attribuées par Fitch reposent sur les documents et informations fournis par l'émetteur et les tiers, sous réserve de la réception des documents définitifs de l'émission de titres. Pour établir et assurer le suivi de ses notes, Fitch s'appuie sur les informations factuelles qu'elle reçoit des émetteurs et des garants, ainsi que de toute autre source qu'elle juge crédible. Fitch procède à un examen raisonnable des informations factuelles qu'elle utilise, conformément à sa méthodologie de notation, et vérifie de manière raisonnable ces informations auprès de sources indépendantes, dans la mesure où de telles sources existent pour un titre donné ou une juridiction précise.

La nature de l'examen factuel de Fitch et l'ampleur des vérifications obtenues auprès de tiers varient en fonction du titre noté et de son émetteur, et d'un ensemble d'autres facteurs tels que les obligations et pratiques en vigueur dans la juridiction dans laquelle le titre noté est offert et vendu et/ou dans laquelle l'émetteur est domicilié, la disponibilité et la nature des informations publiques existantes, l'accès à l'équipe dirigeante de l'émetteur et ses conseillers, la disponibilité des vérifications déjà effectuées par des tiers, telles que rapports d'audit, lettres de procédures convenues, évaluations, rapports actuariels, rapports d'ingénierie, avis juridiques et autres rapports fournis par des tiers, et la disponibilité de sources de vérification par des tiers indépendantes et compétentes, pour le titre spécifique ou dans la juridiction spécifique de l'émetteur.

Les utilisateurs des notes de Fitch doivent comprendre que ni une enquête approfondie sur les points de fait, ni un contrôle effectué par des tiers ne peuvent garantir que toutes les informations sur lesquelles Fitch se fonde pour établir sa notation seront précises et complètes. En fin de compte, l'émetteur et ses conseillers assument la responsabilité de l'exactitude des informations qu'ils fournissent à Fitch et au marché en transmettant leurs documents et autres rapports. Pour émettre ses notes, Fitch doit s'appuyer sur le travail des experts, notamment des auditeurs indépendants pour les états financiers, et des avocats pour les aspects juridiques et fiscaux. Par ailleurs, les notes sont par nature prévisionnelles et intègrent des hypothèses et des pronostics sur des événements futurs, par nature impossibles à vérifier en tant que faits. En conséquence, malgré les vérifications menées sur les faits existants, les notes peuvent être affectées par des événements futurs ou des conditions qui n'étaient pas attendus au moment de leur émission ou de leur confirmation.

FITCH FRANCE - Société par Actions Simplifiée au Capital de € 800.000 - 378 001 283 RCS Paris B - NAF 6611Z



Fitch s'emploie à continuellement améliorer ses critères et méthodologies de notation, des mises à jour périodiques sont ainsi effectuées sur son site web des descriptions des critères et méthodologies applicables aux différents types de titres. Les critères et méthodologies utilisées pour déterminer une action sur une note sont ceux en vigueur au moment où cette action sur la note est réalisée, soit à la date du commentaire de Fitch de cette action sur la note. Chaque commentaire d'action sur une note fournit des informations sur les critères et méthodologies utilisés pour aboutir à la note considérée, ces critères et méthodologies pouvant éventuellement différer des critères et méthodologies généraux applicables à ce type de titre tel qu'apparaissant sur le site web à ce moment. Pour cette raison, vous êtes invités à toujours consulter le commentaire de l'action sur une note pour être précisément informés des fondements de cette note.

En aucune façon les notes ne peuvent être assimilées à une recommandation ou une suggestion directe ou indirecte d'acheter, de vendre, de réaliser ou de conserver tout investissement, prêt ou titre ; de même, elles ne recommandent pas, ni ne suggèrent, la mise en place d'une stratégie d'investissement à l'égard de tout investissement, prêt, titre, ou tout émetteur. Les notes n'expriment aucun avis sur l'adéquation du prix du marché, la pertinence de tout investissement, prêt ou titre pour un investisseur particulier (incluant, sans limitation, tout traitement comptable et/ou réglementaire) ou la fiscalité (exonération ou imposition) des paiements réalisés au titre de tout investissement, prêt ou titre. Fitch n'est pas votre conseiller et ne vous fournit, ni ne fournit à aucun tiers, aucun conseil financier ni services juridiques, d'audit, comptables, d'expertise, d'évaluation ou actuariels. En aucun cas une confirmation de note ne saurait se substituer à de tels conseils ou services.

Les notes sont fondées sur des méthodes et des critères établis, soumis par Fitch à des évaluations et des mises à jour permanentes. Dans ce contexte, les notes sont le fruit d'un travail collectif de Fitch et aucun individu ni groupe d'individus ne saurait en être tenu pour seul responsable. Tous les auteurs des rapports de Fitch sont collectifs. Les individus identifiés dans un rapport de Fitch ont contribué aux opinions qu'il contient, mais sans en être les seuls responsables. Ils ne sont nommés qu'à des fins de contact.

L'attribution d'une note par Fitch n'équivaut pas à un consentement pour l'utilisation de son nom comme expert dans le cadre de toute déclaration d'inscription ou autre production de documents imposées par les lois américaines, britanniques, ou toute autre législation pertinente sur les valeurs mobilières. Fitch n'autorise pas la mention de sa note ni la reproduction de la lettre faisant état de sa décision sur la note dans un document d'information en vue d'un investissement, quel qu'il soit.

Fitch demande à l'émetteur et aux autres parties de lui communiquer rapidement toute information susceptible d'affecter les notes, afin que ces dernières demeurent appropriées. Les notes peuvent être relevées, abaissées, supprimées ou placées sous surveillance suite à une modification des informations, la survenue de nouvelles informations, un changement dans leur exactitude ou leur inadéquation, ou pour toute autre raison jugée suffisante par Fitch.

Rien dans la présente lettre ne vise à créer une relation fiduciaire entre Fitch et vous, ou entre Fitch et tout utilisateur de ses notes, et elle ne saurait être interprétée dans ce sens.

Dans cette lettre, « **Fitch** » désigne Fitch North Africa et toute filiale de celles-ci, ainsi que leurs ayants droit.

Sincères salutations,

Eric Dupont Senior Director

E Duran

### 2.2.16- Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

#### 2.2.17- Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

### 2.3 RENSEIGNEMENTS GENERAUX:

**2.3.1-** Intermédiaire agréé mandaté par la société pour la tenue du registre des obligations: L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2014-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la STICODEVAM. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

#### 2.3.2- Marché des titres :

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et qui se rapportent aux emprunts obligataires suivants :

		I			Fin de période (30/06/2014)	
DESIGNATION	Solde en début de période (31/12/2013)	Utilisations	Remboursements	Soldes	Échéances à plus d'un	Échéances à moins d'un
EMPRUNTS OBLIGATAIRES						
- Emprunt obligataire 2008 III	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
- Emprunt obligataire 2009 I	3 000 000	-	3 000 000	-	-	-
- Emprunt subordonné « Tunisie Leasing Subordonné 2009 »	4 000 000	-	-	4 000 000	-	4 000 000
- Emprunt obligataire 2009 II	6 000 000	-	3 000 000	3 000 000	-	3 000 000
- Emprunt obligataire 2010 I	8 000 000	-	4 000 000	4 000 000	-	4 000 000
- Emprunt obligataire 2010 II	12 000 000	-	-	12 000 000	6 000 000	6 000 000
- Emprunt subordonné « Tunisie Leasing Subordonné 2010 »	12 000 000	-	4 000 000	8 000 000	4 000 000	4 000 000
- Emprunt obligataire 2011 I	18 000 000	-	6 000 000	12 000 000	6 000 000	6 000 000
- Emprunt obligataire 2011 II	18 000 000	-	-	18 000 000	12 000 000	6 000 000
- Emprunt obligataire 2011 III	24 000 000	-	6 000 000	18 000 000	12 000 000	6 000 000
- Emprunt obligataire 2012 I	26 482 000	-	3 518 000	22 964 000	16 964 000	6 000 000
- Emprunt obligataire 2012 II	20 000 000	-	2 930 000	17 070 000	14 140 000	2 930 000
- Emprunt subordonné « Tunisie Leasing Subordonné 2013 »	20 000 000	-	4 000 000	16 000 000	12 000 000	4 000 000
- Emprunt obligataire 2013 I	30 000 000	-	-	30 000 000	27 516 000	2 484 000
- Emprunt subordonné « Tunisie Leasing Subordonné 2013-2 »	18 810 000	1 190 000	-	20 000 000	18 234 000	1 766 000
- Emprunt obligataire 2014 I	-	30 000 000	-	30 000 000	26 702 000	3 298 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	223 292 000	31 190 000	33 448 000	215 034 000	155 556 000	59 478 000

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «TUNISIE LEASING 2014-2» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

# 2.3.3- Prise en charge par la STICODEVAM:

TUNISIE LEASING s'engage dès la clôture de l'emprunt « TUNISIE LEASING 2014-2» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

#### 2.3.4- Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

#### 2.3.5- Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

#### TUNISIE LEASING

Société Anonyme au Capital de 43 000 000 de dinars divisé en 8 600 000 actions de 5 dinars chacune Siège Social: Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Mahrajène

Registre de Commerce : B 1340 9 1997

Objet social: Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles, ainsi que le factoring.

TUNISIE LEASING est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective stable et F2 (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 14 mars 2014.

#### EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014-2 »

D'un montant de 20 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptible d'être porté à 30 000 000 de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars chacune Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt est réparti en 2 catégories A et B comme suit :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	7,55% et/ou TMM+2,25%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	7,80%	Annuel constant de la 3ème à la 7ème année

La présente émission a reçu la note BBB+ (tun) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 08 octobre 2014

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2014 Délibération du Conseil d'Administration du 7 octobre 2014

Fixation des conditions de l'émission par la Direction Générale en date du 8 octobre 2014

1 6 UCI. ZUIA

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°		
Je (Nous) soussigné (s)		
Nom⪻énom¹ :         □ Mme         □MIle         □ Mr           Nationalité :         Pièce d'identité (1) :         □ CIN         □           N°         Délivré le :         /            Profession/activité :          Code postale :		
Agissant pour le compte (1): De moi-même Du mandat en qualité de : Tuteur Du conforme est jointe à la présente	Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du	1 et dont une copie originale ou
Identité du mandat :		
Personne Physique : (1) □ Mme □ Mlle □ Mr  Nom⪻énom¹ :  Pièce d'identité : (1) □ CIN □ Carte de séjour □ Passeport  N° □ Délivré le : / /	Personne Morale : Raison sociale : N° du R.C :	
Profession/activité : Adresse	Code postale : Pays :	Tel :
<ul> <li>Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING »Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts couru souscriptions, soit le 15/12/2014, seront décomptés et déduits du prix de souscipulaisance unique en intérêts à partir du 15décembre 2015 et sont remboursable ». Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première an A;</li> <li>Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la troisième an B.</li> </ul>	G 2014-2 » de la catégorie B au taux d'intérêt des entre la date effective de souscription et de cription. Les intérêts seront réglés le 15 décembres : unée, soit le 1/5 de la valeur nominale major unée, soit le 1/5 de la valeur nominale major unée, soit le 1/5 de la valeur nominale major unée, soit le 1/5 de la valeur nominale major unée, soit le 1/5 de la valeur nominale major unée, soit le 1/5 de la valeur nominale major une de la valeur nominale une de	e 7,80%; durée 7 ans dont 2 années de grâce. le libération et la date limite de clôture des abre de chaque année. Ces obligations portent é des intérêts annuels échus, pour la catégorie é des intérêts annuels échus, pour la catégorie
Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « obligataire « TUNISIE LEASING 2014-2 » et pris connaissance de leurs conte ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renoncia pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, de souscrire.	enus. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté d tion de ma (notre) part au recours par tous n	e souscrire aux nombre et forme d'obligations noyens pour la réparation des dommages qui
En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) <sup>2</sup> :		
☐ En espèces		
☐ Par chèque n° Tiré sur :		
☐ Par virement en date du effectué sur mon (notre		
La somme de (en toutes lettres)		
<ul> <li>Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASINC</li> <li>Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASINC</li> <li>Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASINC</li> </ul>	G 2014-2 » de la catégorie A au taux d'intérêt v	ariable de TMM+2,25%; durée 5 ans ;
Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez <sup>3</sup>	en (1) 🗆 Gestion libre	☐ Compte géré
		emplaires dont un en ma (notre) possession Le second servant de souche

21

. le Signature

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Cocher la case correspondante <sup>2</sup> Remplir la ligne appropriée <sup>3</sup> Indiquer le nom du dépositaire <sup>4</sup> Faire précèder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

#### TUNISIE LEASING

Société Anonyme au Capital de 43 000 000 de dinars divisé en 8 600 000 actions de 5 dinars chacune Siège Social: Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray 1082 Mahrajène

Registre de Commerce : B 1340 9 1997

Objet social: Effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel, professionnel, meubles et immeubles, ainsi que le factoring.

TUNISIE LEASING est notée BBB+ (tun) à long terme avec perspective stable et F2 (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 14 mars 2014.

#### EMPRUNT OBLIGATAIRE « TUNISIE LEASING 2014-2 »

D'un montant de 20 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptible d'être porté à 30 000 000 de dinars divisé en 300 000 obligations de 100 dinars chacune Emis par appel public à l'épargne

L'emprunt est réparti en 2 catégories A et B comme suit :

Catégories	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans	7,55% et/ou TMM+2,25%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année
Catégorie B	7 ans dont 2 années de grâce	7,80%	Annuel constant de la 3ème à la 7ème année

La présente émission a reçu la note BBB+ (tun) par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 08 octobre 2014

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2014 Délibération du Conseil d'Administration du 7 octobre 2014
Fixation des conditions de l'émission par la Direction Générale en date du 8 octobre 2014

Visa du 16 0CT 2014

BULLETIN I	DE SOUSCRIPTION N°	
Je (Nous) soussigné (s)		
Nom⪻énom¹:       □ Mme       □ Mlle       □ Mr         Nationalité:       Pièce d'identité (1):       □ CIN       □ CIN         N°       Délivré le:       ./. /         Profession/activité:       Adresse:       Code postale:       F		
Agissant pour le compte (1) : □ De moi-même □ Du mandat en qualité de : □ Tuteur □ Ma conforme est jointe à la présente	undataire en vertu de pouvoir donné en date du	1 et dont une copie originale ou
Identité du mandat :		
Personne Physique         : (1) □ Mme □ Mlle □ Mr           Nom⪻énom¹:            Pièce d'identité : (1) □ CIN □ Carte de séjour □ Passeport         N°           N°         Délivré le : / /	Personne Morale : Raison sociale : N° du R.C :	
Profession/activité : Adresse :	Code postale : Pays :	Tel :
Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASINGObligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING Au prix d'émission de cent (100) dinars par obligation. Les intérêts courus souscriptions, soit le 15/12/2014, seront décomptés et déduits du prix de souscr jouissance unique en intérêts à partir du 15décembre 2015 et sont remboursables - Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la première ann A; - Annuellement à raison de 20 dinars par obligation à partir de la troisième anns B. Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu une copie du document de référence « obligataire « TUNISIE LEASING 2014-2 » et pris connaissance de leurs conten ci-dessus indiqués, étant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciatio pourraient résulter, soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, s de souscrire.	2014-2 » de la catégorie B au taux d'intérêt de entre la date effective de souscription et de iption. Les intérêts seront réglés le 15 décembres, soit le 1/5 de la valeur nominale major de soit le 1/5 de de la valeur nominale major de la valeur nominale	e 7,80%; durée 7 ans dont 2 années de grâce. le libération et la date limite de clôture des abre de chaque année. Ces obligations portent é des intérêts annuels échus, pour la catégorie é des intérêts annuels échus, pour la catégorie des intérêts annuels échus, pour la catégorie des opération relative à l'émission de l'emprunt e souscrire aux nombre et forme d'obligations loyens pour la réparation des dommages qui
En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) <sup>2</sup> :		
☐ En espèces		
☐ Par chèque n° Tiré sur : Ag		
☐ Par virement en date du effectué sur mon (notre)	compte n°ouvert chez a	gence
La somme de (en toutes lettres)	représentant le montant des obligation	ons souscrites soit (2):
<ul> <li>Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING</li> <li>Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING</li> <li>Obligations nominatives de l'emprunt obligataire « TUNISIE LEASING</li> </ul>	2014-2 » de la catégorie A au taux d'intérêt v	ariable de TMM+2,25%; durée 5 ans ;
Je (nous) désire (ons) que les titres souscrits soient déposés chez <sup>3</sup>	en (1) 🗆 Gestion libre	☐ Compte géré

Signature



Remplir la ligne appropriée

Îndiquer le nom du dépositaire

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé »